

ASSEMBLÉE NATIONALE18 mai 2006

MODIFICATION DE L'ARTICLE 34
AFIN D'ÉLARGIR LES POUVOIRS DU PARLEMENT - (n° 3075)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Quilès

TITRE

Dans le titre de la proposition de loi constitutionnelle, supprimer les mots :

« modifier l'article 34 de la Constitution afin d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.